



Compte-rendu du conseil de direction du 23 février 2009

Le 23 février 2009, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil, site de la Fleuriaye, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mmes DURAND, LAIME, L'ANTON, SALLÉ

MM. BAILLEUL, BARBU, BRICHE, BUCHON, CASTAGLIOLA, CASTELLS, CAZALAS, CORMERAIS, GRELIER, GUÉRIN, LE LOCH, MARQUET, MOUSSEAU

Étaient excusés :

MM. DETERRE, FAUCOU, GACHET, GARNIER, SARDA, VIARD-GAUDIN

Était invitée :

Mme LAMBERT

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2009
2. Avis sur la désignation du chef de département GEA
3. Bilan du salon Formathèque, préparation des Portes Ouvertes
4. Procédure d'admission post-bac
5. Point sur les relations internationales
6. Point sur la formation continue
7. Situation des IUT, statut des enseignants chercheurs
8. Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2009

Le compte rendu du conseil de direction du 12 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur la désignation du chef du département GEA

Ce point est reporté au conseil de direction du 23 mars, la consultation n'ayant pas été organisée au sein du département GEA.

3 – Bilan du salon Formathèque, préparation de la journée « Portes Ouvertes »

Le salon Formathèque a connu une fréquentation en légère baisse par rapport à la précédente édition mais largement suffisante pour la taille du stand. J-P. CITEAU se propose d'adresser un courrier au SUIO et au service communication, avec copie au président de l'université pour déplorer la taille du stand IUT de Nantes par rapport à celle des 2 autres IUT. La signalétique serait également à améliorer pour une meilleure visibilité de l'IUT de Nantes.

Préparation des portes ouvertes :

Une réunion est prévue sur le site de La Fleuriaye, jeudi 26 février à 13 h 30.

Sur le site Joffre, il n'est pas prévu d'organisation commune aux 2 départements. Comme chaque année, la scolarité, le CROUS, le SUMMPS et les mutuelles seront présents dans le hall d'accueil et la cafétéria.

Un document de présentation des stands et de l'organisation de la journée « portes ouvertes » sera distribué à l'accueil sur chaque site, permettant ainsi le comptage des visiteurs.

4 – Procédure d'admission post-bac

D. LAMBERT commente le bilan du recrutement 2008, taux de pression, taux d'attraction et type de bacs par département (cf. document joint).

En 2009, la procédure admission post-bac étant nationale, nous aurons sans doute plus de dossiers. Les dossiers GEA, GEII, QLIO par alternance, APPC GEA sont exclus de la procédure admission post-bac.

Le calendrier de la procédure admission post-bac est joint au compte rendu.

Le jury d'admission est fixé au 19 mai 2009.

L'IUT sera fermé du 24 juillet au 24 août 2009.

Les résultats du bac étant connus à partir du 7 juillet, il a été décidé de commencer les inscriptions au service scolarité par les licences professionnelles, dès les résultats définitifs des BTS, pour permettre d'inscrire les DUT plus tardivement.

Les étudiants dont le contrat d'apprentissage est finalisé au mois de septembre, ne peuvent être réellement inscrits en juillet car l'inscription suppose le paiement des droits universitaires.

5 – Point sur les relations internationales

a) J-J. BUCHON présente le **dossier de renouvellement d'habilitation du DUETI** – Diplôme Universitaire d'Études Technologiques Internationales.

Le DUETI a été créé en 1992 à l'IUT de Saint-Nazaire, en 2001 à l'IUT de Nantes ? étendu à l'IUT de la Roche sur Yon pour l'habilitation en cours et existe pour chaque filière d'enseignement (GEA, GEII, GMP, GTE, Informatique, QLIO, SGM à Nantes).

Le DUETI existe au niveau national, 80% des IUT en ont un.

Le DUETI permet d'assurer la reconnaissance par les IUT de l'année post-DUT effectuée dans les établissements partenaires à l'étranger.

Le DUETI répond à la demande des employeurs, de plus en plus nombreux à rechercher des techniciens supérieurs multilingues ayant suivi une formation technologique et professionnelle internationale.

Le taux de réussite est de plus de 90% sur les 8 années d'existence du DU à l'IUT de Nantes, et le taux de poursuite d'études de plus de 80% après un DUETI.

Les droits universitaires augmentent de 150€ à 180€ pour ce DU.

Le conseil de direction donne un avis favorable à l'unanimité sur la demande de renouvellement d'habilitation du DUETI.

b) Stages à l'étranger

Des stages à l'étranger en plus grand nombre cette année : 17 en QLIO avec des destinations très variées, 2 en informatique et 10 en GEA. J-J. BUCHON indique que des accords de coopération permettent aux étudiants de trouver plus facilement des stages à l'étranger, mais précise que le service des relations internationales n'a pas de fichier d'entreprises. Il précise également que les attributions de subvention ne sont pas systématiques en cas de stage à l'étranger.

L'université privilégie les stages à l'étranger au niveau de ses subventions, mais elle communique directement avec les étudiants sans passer par le service des relations internationales, ce qui occasionne parfois des pertes de dossiers ou des informations erronées.

c) Accords de coopérations

L'accord avec Seattle n'est pas renouvelé cette année, mais un accord a été conclu avec l'université de Chicoutimi au Québec. Le DUT GEA a été reconnu comme un équivalent de 2 années du Baccalauréat (la licence québécoise). Il est en de même pour le DUT « TC ».

L'ADIUT souhaite étendre cet accord avec d'autres universités du Québec. Pour le département Informatique, l'accord est plus difficile car l'IUT est assimilé aux SEGEP.

Une convention de coopération a été signée entre Polytech' Nantes, l'IUT et l'université Libanaise avec pour objet des échanges d'étudiants et une coopération scientifique des structures de recherche.

d) La licence professionnelle Management des organisations, spécialité MRCE (Management de la Relation Client Europe) organisée dans le cadre Erasmus en collaboration avec 12 universités européennes.

6 – Point sur la formation continue

Le dossier d'habilitation du DCU sera présenté au prochain conseil de direction.

A. L'ANTON soumet au conseil de direction des tarifs de la formation continue (cf. document joint). Des modifications sont proposées sur les tarifs de location de salles.

Elle demande aux enseignants de l'IUT de ne pas annoncer de tarifs aux entreprises pour une convention sans en référer au préalable au service FC.

A. L'ANTON présente l'équipe et les activités du service Formation Continue et Apprentissage (cf. document joint:)

- 6 formations longues (5 DUT, 1 DU) - subventions du conseil régional : 4,20€ de l'heure auditeur
- 68 conventions pour un montant de 160.347,02€ en 2008.
- 10 formations par apprentissage (2 LP et 2 DUT pour l'IUT de Nantes), 12 à compter de la rentrée 2009.

Budget 2008 pour l'IUT de Nantes :	329 312 € dont
o Reversement salaires administratifs	51 556 €
o Reversement secrétariat	36 525 €
o Heures d'enseignement	180 333 €
o Fonctionnement GEII et QLIO	61 668 €
o Mise à disposition de locaux	62 230 €

- La gestion des contrats de professionnalisation (82 en 2008 pour un montant de 208.195,50€) des congés individuels de formations et des VAE.

Etant donné la baisse des subventions de la région liée à la diminution des effectifs en promotion sociale, il a fallu diversifier nos modes de financement et développer les contrats de professionnalisation.

La formation continue rapporte 15% du montant des conventions à l'IUT (administration) et 10% pour le département qui réalise la convention (15% précédemment), si la convention est excédentaire (et si le solde financier de l'IUT est positif).

7 – Situation des IUT, statut des enseignants chercheurs

Les négociations en cours avec le ministère concernent la « mastérisation » de la formation des enseignants et le statut des enseignants chercheurs, mais le problème des IUT n'est pas vraiment abordé. Un comité de suivi est chargé notamment de définir la charte des relations entre les universités et les IUT, (répartition des moyens par exemple).

Le calendrier de l'ADIUT est modifié : une réunion du bureau est prévue le jeudi 26 février (jour du jury S1,S3) et l'assemblée générale initialement fixée au 19 mars et avancée au 5 mars (jour de la commission de sécurité du site Joffre).

A. L'ANTON représentera l'IUT pour la conférence des directeurs de composantes le 23 février 2009, réunie pour évoquer la crise qui secoue actuellement l'université de Nantes.

J-P. CITEAU a transmis une note de la coordination nationale, réunie vendredi à l'université Paris-X à Nanterre : elle a appelé à trois nouvelles journées de manifestations, les 26 février, 5 mars et 10 mars, et demandé pour la première fois "l'abrogation de la loi LRU" de 2007 sur l'autonomie.

Au sein de l'IUT, le groupe de travail se réunit le 24 février à partir de 12h30, il est prévu la neutralisation du vendredi 27/2, le matin pour une AG des personnels de 8h à 12h et une AG des étudiants à partir de 10h.

Mais D. MARQUET s'inquiète du message à faire passer lors de ces AG, car les informations sur le système de répartition « sympa » évoluent continuellement.

J-P. CITEAU fait état des chiffres calculés pour l'IUT de Nantes avec le système « sympa » : la DGF serait en baisse de 35%, et l'IUT surdoté de 70 postes d'enseignants (équivalent enseignant du supérieur) et de 6 BIATOSS. *Selon la dernière version de « sympa » l'IUT serait surdoté de 15 postes d'enseignants (sans précision sur la catégorie).*

L'ADIUT et la CPU sont opposés au système « sympa » qui diminue les attributions, sauf pour les composantes qui ont de nombreux masters.

Le président de l'université de Nantes a fini par transmettre début février 2009 aux directeurs de composantes le courrier du Ministère en date du 23 décembre sur les attributions, après avoir flouté certaines informations.

Le conseil de direction s'est interrogé sur les actions à prévoir au sein de l'IUT.

J. GRELIER a proposé de ne pas tenir les jurys S1, S3. Pour J-P. GUÉRIN, ce n'est pas un message porteur pour le recrutement.

J-P. CITEAU estime que la non-tenue des jurys a un impact plus symbolique que réel, les jurys des IUT de La Roche sur Yon et Saint-Nazaire ont eu lieu normalement.

Il soumet au vote du conseil le maintien ou non du jury S1, S3 : les résultats étant les suivants :
8 pour, 3 contre et 4 abstentions, le jury aura lieu le 26 février, sur le site de La Fleuriaye.

J-P. CITEAU demande à A. L'ANTON de remonter les résultats serrés du vote sur le maintien du jury à la conférence des directeurs de composantes.

D'autres actions sont évoquées pour manifester contre la situation actuelle des IUT :

- Démission des mandats administratifs
- Non-participation des enseignants comme président de jury de bac

8 – questions diverses

► M. BEURRIER, président du conseil d'administration, a pris prétexte d'un article paru dans « 20 minutes » sur le transfert des départements et services du site Joffre à la Fleuriaye, et a demandé un rendez-vous au président de la région, M. AUXIETTE.

► La décision sur le pont de l'Ascension est reportée au prochain conseil.

Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 23 mars 2009 sur le site Joffre.